

Historique

du

Château de LASTOURS





PREAMBULE

Cet historique détaillé semble correspondre aux éléments nécessaires à la constitution d'un dossier permettant l'inscription du château de Lastours, berceau de la famille DE CARMENTRAN et des Seigneurs d'Espalais, à l'inventaire des monuments historiques.

A. POUCHET - 2004

UN PEU D'HISTOIRE

Partie –I-

C'est à la suite de recherches effectuées auprès des service des archives d'Agen et confirmées par le Grand Armorial de France de REISTAPS, qu'il a été reconnu que les armoiries de la Seigneurie d'Espalais se confondaient avec celles du premier Seigneur d'Espalais, Pierre DE CARMENTRAN.

C'est grâce à l'amabilité de Monsieur Henri de BERNARDI, l'actuel propriétaire du château de Clermont-Soubiran et dernier descendant direct de la famille DE CARMENTRAN, qu'il a été possible de consulter les documents authentiques de cette époque.

En effet, ces parchemins nous apprennent que ce fut la Duchesse d'ALBRET, comtesse d'Armagnac, Catherine de NAVARRE, qui confia à Pierre DE CARMENTRAN la police et la justice de son fief d'Espalais, lui permettant de faire élire quatre consuls, indépendamment de la juridiction d'Auvillar.

Ce premier mandement daté du 11 Décembre 1594 fut confirmé le 6 Octobre 1598 par le roi Henri IV, par lettres patentes, qui attribuaient à Pierre famille DE CARMENTRAN, outre le titre de baron, la haute et basse justice sur la seigneurie d'Espalais ainsi que toute l'administration. Cette décision royale ne fut pas du goût des Vicomtes d'Auvillar qui perdaient leurs prérogatives sur leur fief d'Espalais. Il s'en suivit une série de conflits qui dura près de deux siècles.

Concernant plus précisément les armoiries d'Espalais, Le REISTAPS nous donne la signification suivante en termes héraldiques :

*"D'AZUR A TROIS DEMI-VOLS CONTOURNES, D'ARGENT",
ce qui a été traduit par le peintre spécialiste Agenais en art héraldique par :*

"D'AZUR A TROIS DEMI-VOLS D'ARGENT DEUX ET UN".

On ne possède pas, pour le moment, d'explication relative aux motifs dessinés sur le blason.

A suivre...

UN PEU D'HISTOIRE

Partie –II-

Dans le premier numéro "d'ESPALAIS INFORMATION", il a été question des armoiries de la famille DE CARMENTRAN D'ESPALAIS, premier seigneur indépendant des Vicomtes d'AUVILLAR, ces armoiries furent enregistrées au Grand Armorial en 1696.

Mais ESPALAIS existait bien avant cette période. Dans le dictionnaire des paroisses du Diocèse de MONTAUBAN (Editions Montmurat – Montauriol) P. GAYNE nous dit :

" ESPALAIS : PALATIO du latin PALATIUS ... Aucun document ne nous permet de préciser l'origine d'Espalais; on peut y trouver un lien avec les domaines des Vicomtes de LOMAGNE et d'AUVILLAR. L'église existait sûrement au 13^{ème} siècle ... ".

Dans son ouvrage sur les paroisses du département de Tarn et Garonne, Monsieur François MOULENCQ nous parle d'ALIX de GOTH, épouse d'AMANIEU de LAMOTHE, Seigneur de LANGON et de ROQUETAILLADE. Elle transmet à son héritier Bernard de LAMOTHE les terres d'Espalais le 25 Novembre 1315.

Ce qui suit nous a été aimablement communiqué par Monsieur le Vicomte Henri de BERNARDI de VALERNES, résidant actuellement à Clermont-Soubiran.

En 1393, hommage d'ARNAUD de GOTH, Chevalier, Seigneur de ROLHAC diocèse de CONDOM, au prince BERNARD, Comte d'ARMAGNAC, de FEZENAC, de RODEZ, Vicomte de LOMAGNE et D'AUVILLAR pour tous ses droits féodaux divers, d'AUVILLAR d'ESPALAIS, de BARDIGUES, de PUISSEGUR et de PRADELLES.

A noter que l'hommage était l'acte par lequel un seigneur devenait le vassal d'un seigneur supérieur.

De cette époque date sans doute la tutelle d'Auvillar sur Espalais; elle ne cessera officiellement que sous Henri IV, en 1598.

Le 27 Juin 1418, d'après les archives familiales de la maison DE CARMENTRAN, hommage par ODON de GOTH, Seigneur de ROLHAC, etc...de la paroisse d'Espalais, à JEHAN, Comte d'Armagnac (parchemin).

Un autre parchemin des archives familiales nous apprend qu'il y eut le 7 Juillet 1529 donation par Antoine de GOTH (Seigneur de ROLHAC, etc ...) de tous ses droits féodaux sur la terre d'Espalais à Antoine de PONS, Trésorier d'Armagnac, dont le fils Guillaume de

PONS avait épousé le 21 Août 1528, Anne de GOTH, nièce d'Antoine de GOTH et dont la fille Anne de PONS avait épousé Jehan de CARMENTRAN.

Antoine de GOTH était l'arrière petit neveu de Bertrand de GOTH qui fut pape sous le nom de CLEMENT V, de 1305 à 1314.

François MOULENCQ nous signale que Anne de GOTH était la fille de Jehan de GOTH, Seigneur de CASTELS, frère d'Antoine.

Ce même auteur nous dit que le legs fut contesté par Jacques de PONS, frère de Guillaume de PONS. Le contestataire n'eut pas gain de cause.

Ici débute la lignée de la famille de CARMENTRAN d'Espalais dont la descendance directe aura une influence sur la commune d'Espalais jusqu'à 1940.

En 1941, James de CARMENTRAN de LACEPEDE, canton de PRAYSSAS, épouse Guirotine de VERDUZAN. Il eut trois fils, dont le second épousa Anne de PONS : c'était Jehan II de CARMENTRAN.

Guillaume de PONS fait son testament le 25 Avril 1555.

Anne de GOTH, devenue veuve de Guillaume de PONS et qui avait épousé en secondes noces Jehan de PONTAC, secrétaire du Roy à la cour de BORDEAUX, fait une transaction, reçue le 15 Janvier 1556, avec Jehan DE CARMENTRAN, par laquelle Jehan devient Seigneur d'ESPALAIS, à charge pour lui de payer certaines sommes d'argent.

Jehan et Anne ont trois enfants dont l'aîné Arnaud, Seigneur d'ESPALAIS, épouse en 1560 Demoiselle Jeanne de RIGAL. Il meurt à la guerre, laissant quatre enfants dont l'aîné Pierre épouse par contrat le 14 mars 1583 Demoiselle Anne de BUADE de FRONTENAC avec 2000 livres de dot par donation de Haute et Puissante Dame Corisandre d'ANDOUINS, Vicomtesse de LOUVIGNY, épouse de Philibert, comte de GRAMONT, décédé en, 1629.

Le 15 Décembre 1594, Pierre de CARMENTRAN obtint sur sa demande un mandement de Catherine, l'Princesse de NAVARRE, Duchesse d'ALBRET, réglémentant la Justice et la Police dans le fief d'ESPALAIS, indépendamment de la Seigneurie d'AUVILLAR et lui permettant d'élire les consuls qui se réuniront le 1^{er} Janvier de chaque année (voir parchemin familial). De cette date est créée la Baronnie d'ESPALAIS, indépendante des Vicomtes d'AUVILLAR.

Le 20 Août 1595, un acte sur parchemin signale l'acquisition par Pierre DE CARMENTRAN, Seigneur d'ESPALAIS, de trois carthérées de terre.

Cependant, les consuls d'AUVILLAR n'entendaient pas être privés des ressources que leur procuraient les terres fertiles d'Espalais.

Il fallu remonter jusqu'à l'arbitrage royal.

Qu'on en juge : Les archives familiales nous apprennent :

Janvier 1598: Lettres patentes d'HENRI IV confirmant les droits seigneuriaux de Pierre DE CARMENTRAN sur les terres d'Espalais.

En Juillet de la même année: Un acte en faveur du Seigneur d'ESPALAIS contre les consuls d'AUVILLAR (Parchemin).

En Octobre de la même année: Un parchemin avec sceau royal d'une Lettre Patente d'HENRI IV, Comte d'ARMAGNAC, Vicomte d'AUVILLAR, enjoignant aux consuls d'Auvillar de se conformer aux Lettres Patentes du 15 Décembre 1594.

Le 20 Septembre 1600: Un accord de transaction est passé entre Pierre DE CARMENTRAN, seigneur d'ESPALAIS et les Consuls d'AUVILAR (parchemin).

Le 21 Avril 1605: A lieu l'arpentage de dénombrement des terres de la Seigneurie d'ESPALAIS; leur surface était 1035 carthérées, soit 817 hectares 65, soit à peu près comme aujourd'hui (parchemin familial).

Le 5 Janvier 1606: Le Seigneur d'ESPALAIS reçoit les Lettres Patentes du roi HENRI IV concernant les Tailles d'Espalais (parchemin avec sceau royal). La taille était une sorte d'impôt sur le revenu, très inégalement réparti suivant les besoins. Elle fut abolie en 1789.

Le 24 Janvier 1608: Une sentence est rendue par la Cour d'Agen, ordonnant que la terre d'Espalais demeure désunie de celle d'Auvillar, conformément aux Lettres Patentes du Roy (parchemin).

En Avril de la même année: Un acte du Sénéchal d'Agenais maintenant le droit de Moulin pour le Seigneur d'ESPALAIS (parchemin).

Le 8 Septembre 1614: Lettres Patentes du roi LOUIS XIII en faveur de Scipion, Seigneur et Baron d'ESPALAIS (parchemin avec sceau royal).

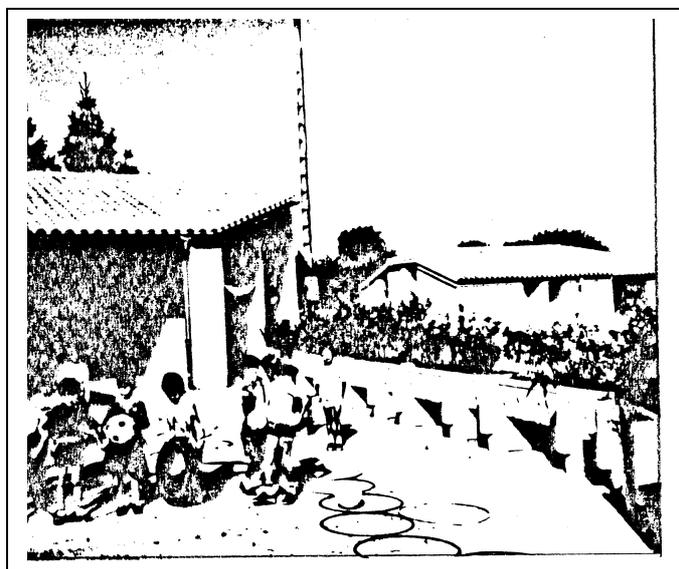
Le 18 Juillet 1622: Nouvelles Lettres Patentes du roi LOUIS XIII concernant la Seigneurie d'ESPALAIS (parchemin avec sceau royal).

Pierre DE CARMENTRAN a eu deux fils. D'abord SCIPION qui servit comme officier dans la Compagnie du Comte de GRAMONT, gouverneur de BEARN, qui lui donna l'intendance du château de PAU. Il mourut sans postérité.

D'abord Seigneur d'ESPALAIS, il fait son testament le 28 Août 1648 (notaire LABEYRE) en faveur de Noble Scipion DE CARMENTRAN, son neveu, capitaine d'une compagnie de gens de pieds (acte du 7 Février 1650 devant Maître CRUZEL, notaire à AGEN).

Le second fils fut PIERRE; il épouse par contrat le 6 Juin 1614 Catherine DELPECH, fille de Noble Arnaud DELPECH, lieutenant-Criminel au Présidial d'Agen et de Demoiselle Isabeau DU LAS. Il meurt le 7 Mars 1676. Son second fils, Scipion lui succède (le 1^{er} fils Arnaud fut tué en 1636 sans avoir été marié, au siège de FONTARABIE, où il commandait en chef une compagnie de gens de pieds au régiment de MURX); il est écuyer, Seigneur d'ESPALAIS, né en 1621, décédé le 2 Janvier 1681. Il épouse par contrat le 3 mars 1651 dans la maison seigneuriale de BRAX, Demoiselle Louise de BARBOTAN (décédée le 29 Octobre 1690) fille de Bompert de BARBOTAN, Seigneur de LA BALLE et de Françoise de LAU. Il est maintenu dans sa noblesse le 11 Septembre 1666 par jugement de PELLET, intendant de BORDEAUX. Capitaine en chef du régiment d'ANJOU texte le 12 Décembre 1686 en faveur de son fils aîné, Pierre Antoine de CARMENTRAN.

A suivre



*Notre histoire,
c'est notre civilisation.*

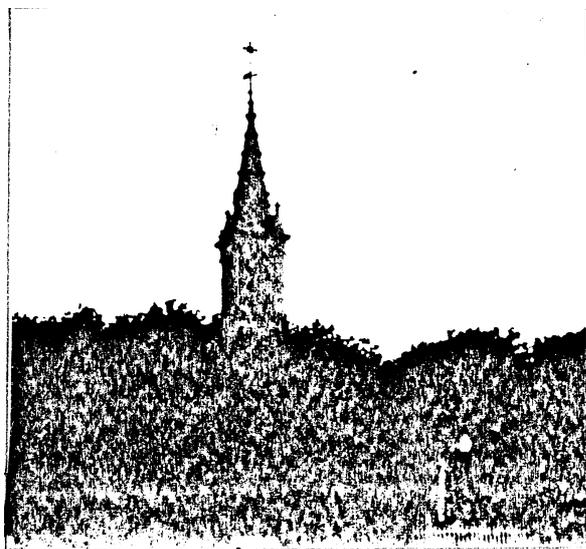
*Notre civilisation,
c'est aussi notre vie.*

*La vie de notre commune,
de notre village,*

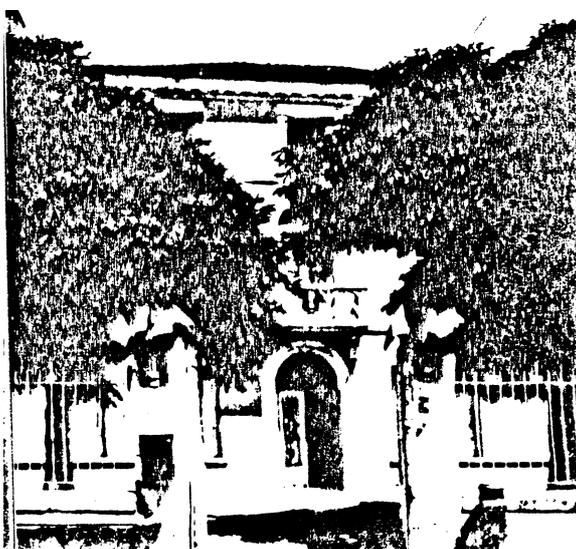
c'est aussi :

←L'ECOLE,

L'EGLISE



LA MAIRIE



UN PEU D'HISTOIRE

Partie –III–

Nous poursuivons l'histoire de la Baronnie d'ESPALAIS qui n'a cessé d'influencer notre commune, avec toutefois quelques intermittences.

En 1681, Scipion DE CARMENTRAN décède; son successeur Pierre Antoine était l'aîné de quatre frères :

- Jean Charles, né en 1653, décédé en 1679, sans postérité,*
- deux jumeaux, nés le 16 Octobre 1661, qui ne vécurent pas,*
- Jean Michel, dit Messire DE LABASTIDE (du nom d'une propriété de la maison Carmentran), qui épouse en 1698 Anne de BARBOTAN.*

Le 12 Mars 1672, Scipion DE CARMENTRAN avait procédé au dénombrement de la Seigneurie d'ESPALAIS (d'après les archives familiales).

Pierre Antoine DE CARMENTRAN épouse le 16 Novembre 1682 Demoiselle Rose de RICARD DE VILLENouvelle, fille de François, écuyer et Seigneur de VILLENouvelle (canton de Villefranche de Lauragais) et de Madeleine DE CAMBEFORT de SELVES habitant la ville de Toulouse.

Antoine de VILLENouvelle, père de François, était brigadier des armées du roy.

Pierre Antoine fait son testament le 14 Juin 1701 chez Maître GELIS, notaire à Agen, maintenu dans sa noblesse par jugement de Maître BEZONS, intendant à Bordeaux le 12 Septembre 1698.

Il eut cinq enfants :

- Jean Charles né en 1687, décédé le 13 Février 1770, qui lui succède,*
- Jean Michel, né le 31 Octobre 1685,*
- Catherine, née le 8 Novembre 1690, qui épouse au château de LASTOURS à Espalais le 26 Novembre 1714, Adronic de TEZE, d'où naîtra un fils Bernard, le 17 Septembre 1716,*
- Gabrielle qui épouse par contrat le 21 Octobre 1715 Noble Adronic d'AVACHE de THEZE; leur fille Marie Suzanne épouse par contrat le 23 Juin 1768, Noble Joseph SAINT PHILIPPE, chevalier et capitaine d'infanterie,*
- Jeanne Marie, épouse le 17 Février 1718 au château d'Espalais, Jean Baptiste DE CAMPAGNOL, fils de Dominique DE CAMPAGNOL, trésorier général de France à Montauban, et de Catherine DE VILLE.*

Le 23 Août 1692, dénombrement des terres de la Seigneurie d'Espalais, fait par Pierre Antoine DE CARMENTRAN (voir parchemin familial).

Jean Charles DE CARMENTRAN, Seigneur d'Espalais, épouse en 1720 Marie Marthe DE BLAZY, fille de Jean DE BLAZY, conseiller à la Cour des AYDES de Montauban , et de Anne DE CONSTANS.

Il était aussi le beau frère de Michel D'ESPARBES, Seigneur DE LAMOTHE-BARDIGUES et époux de Marie Anne DE BLAZY, d'où naîtra un fils Jean Jacques D'ESPARBES, maréchal de camp et gouverneur de Montauban en 1775.

Il eut deux enfants dont l'aîné, Michel Philippe Charles DE CARMENTRAN, Seigneur d'Espalais, né le 17 Août 1723, décède le 18 Juillet 1803 à Espalais. Il a épousé en 1752 Anne Amour Constance DE FRANEAU de Fénel, de Furnaux dans la province de Namur (Belgique), fille d'Antoine Alexandre DE FRANEAU, Comte de Fénel, chambellan du prince, évêque de Cologne, Seigneur de Fénel, Pétigny, Montceau ... etc ..., et fille de Marie Justine DE REDING de BIBERECQUE.

La famille DE FRANEAU de Fénel était d'origine anglaise, très ancienne, descendant directement de Godefroy de Fénel, Seigneur de Fénel de Franeau en 1372, décédé en 1398.

Les seigneurs de Furnaux relevaient de la Seigneurie de Morialme, dont le Seigneur fut de 1359 à 1391 Jean II de CONDE.

Un cousin Franeau du Comte de FENAL était, au 18^{ème} siècle dans le Hainaut, chambellan de l'Archiduc. Il fit construire le château d'Astre qui se visite encore aujourd'hui. Les armes étaient : "De Gueules à la Licorne assise, d'argent".

Le château de Furnaux existe encore quoique fort diminué; il se composait au 18^{ème} siècle de 350 "Bonniers" de terre (mesure agraire de 1 hectare 40 ares), d'une brasserie et d'un moulin banal. L'église gothique subsiste avec, à l'intérieur, des pierres tombales. Elle communiquait avec le château.

Michel Philippe était capitaine au régiment du Beauvaisis, Chevalier de Saint Louis, lieutenant des maréchaux de France. Il fait la connaissance de la Demoiselle de Fénel, étant en garnison à Philippeville dans le Hainaut en Belgique. Ils s'épousèrent et eurent un fils, Jean Charles DE CARMENTRAN le 24 Septembre 1756; celui-ci fut le dernier baron Seigneur d'Espalais. Il mourut à Espalais le 2 Juillet 1837.

Il était officier d'infanterie, vota par procuration donnée à Messire Jacques DE LAMOTHE, Seigneur de CASTELNAU avec la noblesse de la Sénéchaussée d'Agen le 13 Mars 1789.

Il fut maire d'Espalais du 14 Novembre 1790 à Août 1798 et de 1813 à 1832.

Il avait épousé en 1780, Demoiselle Jacqueline DE FONDEVILLE (décédée à Espalais le 20 Décembre 1830). Ils eurent deux enfants :

- Michel Philippe Charles né le 6 Avril 1783, mourut jeune.

- Anne Constance Amour, née en 1786, la dernière des CARMENTRAN, qui épousa à Espalais le 12 Octobre 1804 Charles Guillaume DE LABASTIDE.

Par la mort de Jean Charles DE CARMENTRAN s'éteignit la lignée des CARMENTRAN, Seigneurs et Barons d'Espalais.

J.S.

A Suivre

UN PEU D'HISTOIRE

Partie –IV-

Charles Guillaume DE LABASTIDE est né en 1774. C'est un ancien officier, Chevalier de Saint Louis, qui avait émigré. Fils de Charles, officier des gardes du corps de la Reine, et de Anne BERAUD de SAINT QUENTIN. Il décède au château de la Bastide le 16 Avril 1854.

Les armes de la maison COUET de LABASTIDE étaient :

"D'azur à la fasce d'Argent chargé de quatre pièces de même. Au chef d'une étoile à cinq branches, acc. de deux croissants, en p^{te} une rose".

Ce blason est visible dans l'église Saint Orens d'Espalais sur le pilier gauche à l'entrée de la chapelle de Saint Jean.

Le domaine de Labastide comportait à cette époque 389 hectares de terre, à Castillonès (Lot et Garonne), diverses maisons, deux moulins à eaux.

Après la mort de son mari, Anne Constance acheta encore des terres. Cette propriété, échut par héritage du 6 Octobre 1865 (par maître PONS- GOLFECH) à Louise Suzanne DE LABASTIDE, épouse ORLIAC.

Les époux DE LABASTIDE eurent deux enfants, deux filles :

- La première, Jacqueline Lydia Cécilia, épouse le 19 août 1824 à Espalais Joseph Germain DE LAVOLIENE de LEYRAGUET, fils de Guillaume et de Jeanne Marie DE SABRANE de MOISSAC, habitant le château de Leyraguet à Castelsarrasin; elle décède en 1862.

Les époux DE LAVOLIENE eurent trois enfants :

- Lydie, célibataire,

- Anne Constance qui épouse Gustave DE GINESTET de BEZIERS,

- Mathilde qui épouse le Baron Jean Joseph DECAZES, château Saint Hippolyte à Monestiès(Tarn).

La famille DE LAVOLIENE eut deux capitouls, Charles et Pierre DE LAVOLIENE, en 1690 et 1753.

- La deuxième, Anne Marie Henriette DE LABASTIDE , née en 1811 et décédée à Espalais le 14 Mars 1888, qui épouse le 14 Octobre 1830 au château de Labastide, le Baron Guy Armand de FONVIELLE, né le 1 Septembre 1798 à Monbouché et décédé en 1856. Il était le fils de Pierre Henri, né à Sainte Foy-la-grande le 2 Septembre 1766 et décédé à Monbouché en 1807, et de noble Demoiselle Marguerite Adelaïde DE BACALAN (?) , dernière du nom et décédée à Monbouché le 21 Novembre 1857.

Pierre Henri avait fait ses preuves, pour l'école militaire royale le 3 Juillet 1783.

Guy Armand DE FONVIELLE fut lieutenant des gardes du corps de campagne de Luxembourg, participa à l'intervention de LOUIS XVIII en Espagne; il s'illustra à la prise du fort du Trocadero près de Cadix en 1823. Fait chevalier de l'ordre de Ferdinand d'Espagne, il démissionna du Service en 1824.

Les époux DE FONVIELLE eurent quatre enfants :

- *Marie née à Bergerac en 1831, décédée à la Croix Blanche le 4 Septembre 1885; elle épouse Louis DE GALIBERT résidant à BERNOU, La Croix Blanche; ils eurent deux enfants :*
 - *Jacqueline, née en 1857, décédée en 1870,*
 - *Adolphe Joseph, né le 5 Mai 1865 à Monbouché Lamonzi Saint Martin, décédé en 1922 sans prospérité.*
- *Henri Antoine Joseph, né au château de Monbouché, le 4 Avril 1833, décédé à Monbouché le 16 Mars 1864, sans prospérité.*
- *Berthe, née le 2 Avril 1836 à Bergerac, décédée à Paris le 25 Mars 1861, qui épouse, le 16 Juin 1857, Paulin, marquis DE LAMBALLERIE, château de Labcourie Saint Christophe par Chalais (Charente), d'où naît un fils Nicolas, avocat, décédé sans prospérité le 12 Mai 1882.*
- *Marthe Berthe Marie née le 25 Octobre 1839 à Bergerac, décédée le 27 Septembre 1906, qui épouse le 8 Février 1870 à Monbouché, ALOYS – baron de Saint Exupéry – maire d'Espalais le 14 Mai 1871 jusqu'à son décès le 5 Mars 1900.*

Les époux Saint Exupéry eurent deux filles :

= Anne Marie Joséphine Berthe, née à Espalais le 10 Août 1872, décédée à Avignon le 18 Novembre 1953, qui a épousé à Espalais le 20 Octobre 1896, Pierre Elzéar Marie, Vicomte DE BERNARDI de VALERNES, ingénieur des Mines, né à Carpentras le 27 Janvier 1868, décédé le 28 Juin 1940 à Saint Montant, château de Charnève (Ardèche), fils de Gustave et Delphine DE RIPERT d'ALAUZIER, maire d'Espalais du 12 Mai 1935 jusqu'à sa mort.

Ils eurent quatre enfants :

- *Gustave, né en 1894, décédé en 1974, célibataire.*
- *Joseph, né en 1899, décédé en 1974, célibataire.*
- *Marie, née en 1902 qui avait épousé en 1938 au château de Charnève le Baron Maurice DE SRUVILLE. Décédée en 1978.*
- *Charles Marie Henri Elzéar, Vicomte DE BERNARDI de Valernes, ingénieur en chef à Elf Aquitaine, né le 18 Janvier 1913 à Carpentras, qui a épousé le*

25 Juin 1943 Marie Louise Anne BOREL BAILLY dont descendent trois enfants, François, Elisabeth et Béatrice.

Il est le dernier descendant des CARMENTRAN, Seigneur d'Espalais à posséder encore des terres à Espalais dans la famille depuis 1393, son frère Gustave ayant vendu sans aucune nécessité 159 hectares de terres, et le château de Lastours après la guerre 1939-1945.

= La deuxième fille du Baron de Saint Exupéry, Anne Joséphine Marguerite, née le 9 Janvier 1880 à Espalais, décédée à Paris le 20 Mai 1956 inhumée à Agen.

Elle épouse le 4 Juillet 1899 au Château de Lastours, à Espalais, le Baron François Martial Henry DE BIDERAN de BERAUD, né à Clermont-Soubiran le 15 Juillet 1872. Il était fils de Charles ALBERIC et de Marie Constance ORLIAC. Il fut maire d'Espalais du 22 Avril 1900 au 12 Mai 1935.

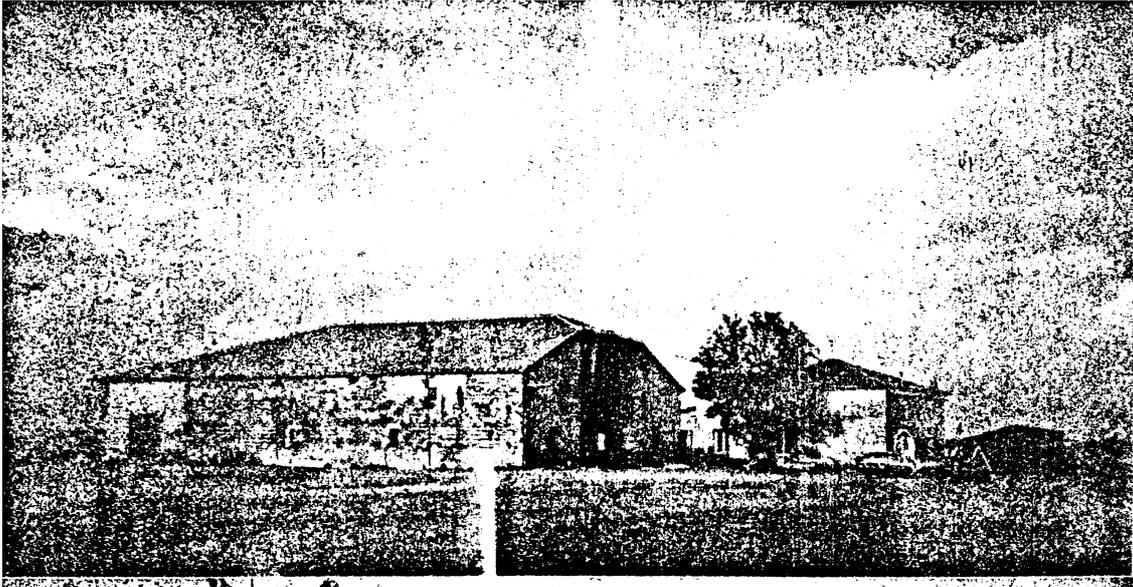
Leur fils Jacques, Baron DE BIDERAN de BERAUD, né le 15 Avril 1900 et décédé le 28 Février 1980, s'est marié le 22 Janvier 1920 à Geneviève BOTET de LACAZE, née le 2 Octobre 1899 et décédée en 1976. Ils eurent quatre enfants : François, Anne Henry et Eliane.

Dernière fille de Madame DE LABASTIDE, Louise Charlotte Suzanne, née le 3 Septembre 1820 à Espalais, décédée en 1910 à Labastide, épouse le 5 Décembre 1844 Emile ORLIAC de Lamagistère, Docteur en Médecine. Ils eurent deux enfants :

- Guillaume ORLIAC, décédé à 35 ans, le 24 Janvier 1885 sans prospérité.*
- Constance Marie Josephe ORLIAC qui épouse le 26 Mai 1867 Charles Albéric DE BIDERAN, Baron de BERAUD, né à Castillonès le 16 Avril 1838, décédé le 28 Avril 1893 à Clermont-Soubiran, d'où naît 4 enfants :*
 - Gustave, décédé à 1 an en 1869,*
 - Jean Marie Guillaume, né le 28 Septembre 1870 à Toulouse,*
 - Henry DE BIDERAN de BERAUD, né le 15 Juillet 1872 (voir plus haut),*
 - Marie Charles, né en 1879, décédé en 1886.*

Ici se termine l'histoire de la famille DE CARMENTRAN, telle que nous l'a transmise le dernier des CARMENTRAN en ligne directe, c'est-à-dire le Vicomte Henri DE BERNARDI de VALERNES

Que ce Monsieur soit remercié, ici, pour toute l'aide qu'il nous a fournie, pour relater quatre siècles d'histoire de sa famille qui se confondent avec l'histoire d'Espalais proprement dite, que nous développerons plus tard.



UN PEU D'HISTOIRE LOCALE

Avec cette "partie 4", nous en avons terminé avec la généalogie de la famille DE CARMENTRAN d'Espalais.

Aujourd'hui commence l'histoire du village.

Cette histoire devrait commencer au 12^{ème} siècle, mais faute d'éléments, nous partirons à partir de la période du 16^{ème} siècle, encore que l'intérêt de cette histoire se situe à partir de la Révolution de 1789.



28 - Le Tarn-et-Garonne

Espalais — Une Née au Village

Edition Buisson, Imprimerie Valencienne

Rue du Barry



LE TARN-ET-GARONNE

ESPALAIS ENTRE AUVILLAN ET VALANCE D'AGEN

*Il ne manque
que moi*

Albaric

Si le roi HENRI IV donnait à CARMENTRAN le titre de Baron et Seigneur d'Espalais, avec les avantages que cela comportait, il enlevait autant aux Vicomtes d'Auvillar. Or ceux-ci n'entendaient pas se laisser faire; ils continuèrent à émettre des prétentions sur les terres et les habitants d'Espalais et de Bayne. C'est seulement à la Révolution de 1789 que vraiment tout lien fut coupé entre Auvillar et Espalais, au point de vue administration et prélèvement d'impôts.

Pendant ces deux siècles, les paysans d'Espalais et de Bayne durent payer le droit de bouage et de saumade aux Vicomtes d'Auvillar.

Le droit de bouage était acquitté par ceux qui possédaient une paire de bœufs et plus; s'il s'agissait de vaches, ce droit était réduit de moitié.

Le droit de saumade concernait ceux qui exploitaient une certaine superficie de vignes

Ces deux droits étaient doublés si les exploitants et les exploitations se situaient sur la rive droite de la Garonne.

Le droit de Saumade consistait en une charge de vendange réduite à une demi barrique de vin pour ceux qui possédaient au moins une didade de vigne , mais on ne devait qu'une seule saumade quoiqu'on possédât plusieurs didades de vignes.

La Vicomté d'Auvillar était composée de neuf paroisses dont Auvillar était le chef lieu; c'est à Auvillar que se répartissaient toutes les impositions et ce n'était pas toujours la balance à la main.

Comme les anciens Comtés de Foix possédaient autrefois la Vicomté d'Auvillar, celle-ci devint une dépendance de la couronne. En échange, le Roi donna la Vicomté au feu Maréchal de BELLE ISLE contre le Comté de BELLE ISLE en 1718.

Le Vicomte avait le droit de prendre à la Boucherie d'Auvillar une livre de viande sur chaque bœuf abattu et une demie livre sur chaque veau. Il avait le droit d'exiger sur toutes les paroisses la somme de 41 livres comme droit de Morlanes; ce droit se répartissait sur "les feux allumans, comme droit de fouage".

Comme il y avait un seigneur à Espalais avec droit de Justice, le Vicomte d'Auvillar devait se contenter du droit de Bouade et de Morlanes sur cette paroisse : Le montant des droits dûs dans la vicomté d'Auvillar, au Compte de BELLE ISLE, se montait à 1200 livres annuelles, payables en deux termes , à pâques et à la Toussaint.

Les droits de Bouade et de Saumade étaient dûs par toutes les paroisses sauf celle de Saint Michel et ses dépendances, c'est-à-dire paroisses de Saint Pierre (Auvillar), Saint Loup, Saint Cirice, Saint Martial, Casterus, Grezas et la juridiction des Palais (Espalais).

La bouade "était de 4 liurals de Bled et autant d'avoine sur la rive gauche et du double sur la rive droite ".

Ce droit était réduit de moitié pour ceux qui labouraient avec des vaches; ceux qui avaient moins d'une paire ne payaient rien; ceux qui avaient plusieurs paires ne payaient pas d'avantage que les autres.

Les habitants de la rive droite, outre qu'ils payaient le double des autres, avaient de grosses difficultés pour porter leur blé ou vin à Auvillar. Le Seigneur DE CARMENTRAN protesta auprès du Sénéchal de LECTOURE en 1720; celui-ci lui donna tort prétextant que les limites nord de la Vicomté d'Auvillar étaient Valence, Pommevic et Malause, donc les paroisses de Bayne et d'Espalais étaient incluses dans la Vicomté d'Auvillar.

L'affaire n'en resta pas là. Elle fut portée à Paris, en même temps qu'une affaire qui concernait des habitants de Saint Cirice et de Saint Loup (Consorts Ducom, Ginon, Lasserre et Ricard) qui réclamaient des réductions de charges. Ces charges outre la Bouade et la Saumade, avaient noms d'oublies, Morlane, droit de Boucherie.

L'ensemble de ces charges représentait la redevance annuelle dû au Comte DE BELLE ISLE, Seigneur d'Auvillar, sous le nom d'Albergue.

La procédure fut longue, mais elle contra les discussions du syndic et des consuls d'Auvillar, soutenus par la sénéchaussée de Lectoure.

Le procès dura de 1721 à 1784.

Voici un extrait de l'arrêté royal :

"La communauté d'Auvillars commet une injustice qui est en même temps une contravention à l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 Novembre 1720; cet arrêt permet de régir ou d'affermir seulement les droits de Bouage dus par les habitants de la paroisse des Palais, le droit d'Albergue appelé Morlanes et le droit de Boucherie pour servir de paiement de l'Albergue de 1200 livres. Tous les autres droits sont supprimés" (voir page suivantes).

Dans ce texte (voir page suivante,) le roi ne donne pas entièrement raison aux habitants d'Espalais, à leurs consuls et à leur Seigneur DE CARMENTRAN. C'eût été diminuer les revenus du Vicomte d'Auvillar. La Seigneurie d'Espalais resta donc en partie vassale de celle d'Auvillar, mais cela ne dura que jusqu'en 1789.

Le Tarn-et-Garonne
3. AUVILLAR - Le Pont sur la Garonne - P. X.



Les lavandières d'Espalais

Il résulte clairement de cet Arrêt que le Conseil du Roi permit seulement aux Habitans d'Auvillar de consommer l'inféodation projetée avec le Comte de Belle-Isle & d'affermir les droits de Boucherie & de Morlane, celui de Bouade de la Paroisse des Palais & rien de plus. Peu importe que la condition d'affermir les rentes foncières fût énoncée dans la Délibération du 8 Septembre 1720, & que cette Délibération soit rappelée dans la Requête visée dans l'Arrêt; cette circonstance ne peut rien ajouter à la permission donnée par Sa Majesté, qui ne comprend en aucune façon les rentes foncières.

En approuvant l'inféodation projetée, & en permettant l'imposition de l'Albergue, le Roi déclaroit suffisamment que son intention étoit que tous les droits inféodés demeurassent éteints & supprimés; car ce n'est que par là que l'arrangement du Comte de Belle-Isle pouvoit être utile aux habitans. Comment concevoir en effet que Sa Majesté permît en même temps l'établissement d'une Albergue en représentation des droits inféodés, & la levée de ces mêmes droits sur les habitans pour qui seuls l'inféodation étoit faite?

Si l'Arrêt du Conseil réserve le droit de Morlanes, c'est parce que ce droit se leve sur toutes les Paroisses de la Vicomté d'Auvillar, même sur celles qui ne sont pas sujettes à celui de Bouade & de Saumade; en sorte que ce droit qui ne monte qu'à 41 liv. 1 sol. se réduit presque à rien lorsqu'il est divisé entre tous les Tenanciers de la Vicomté. L'extinction d'un droit si peu considérable ne pouvoit que jeter de l'embarras dans la répartition de l'Albergue. Il n'étoit pas possible par exemple d'assujettir les habitans de la Paroisse Saint Michel au paiement de l'Albergue sur le pied de leur alivrement, parce que cette Paroisse est exempte du droit de Bouade & Saumade & n'est sujette qu'à celui de Morlane. Voilà pourquoi il parut plus simple de réserver le droit de Morlane, & de permettre à la Communauté de l'affermir pour en employer le produit en tant moins imposé sur l'Albergue.

La Paroisse des Palais ne fait point partie de la Vicomté d'Auvillar; il n'étoit donc pas possible de la comprendre dans un arrangement fait pour cette Vicomté, ni dans une répartition faite sur le pied d'un alivrement qui lui est étranger, sans compter que la Paroisse des Palais étant sujette uniquement au droit de Bouade, il y auroit eu de l'injustice à la faire contribuer à l'Albergue dans la même proportion que les Paroisses de la Vicomté qui étoient assujetties à beaucoup d'autres droits. C'est donc pour éviter la confusion qu'il y auroit eu dans la répartition de l'Albergue que l'Arrêt du Conseil sépara cette portion des droits du Comte de Belle-Isle, & permit de l'affermir avec le droit de Morlane, d'autant mieux que l'arrangement projeté avec ce Seigneur avoit uniquement pour objet le soulagement des Tenanciers de la Vicomté d'Auvillar, & non des Tenanciers étrangers à cette Vicomté.

...ore compris dans la repartition de l'Albergue
Comme on l'a dit est le prix de l'abonnement fait avec le Vicomte
d'Auvilla! Est-il possible que l'Adversaire n'ait point senti toute
l'absurdité d'un pareil système. Il est cependant de la dernière évi-
dence que le paiement de l'Albergue est une surcharge pour tous les
Tenanciers qui ne retirent aucun profit de l'abonnement.

Les Exposans sont non-seulement surchargés pour le paiement de
l'Albergue en concours avec celui de rentes foncières, mais en ou-
tre par la manière dont se fait la répartition. L'Arrêt du Conseil
avoit ordonné d'employer d'abord au paiement de l'Albergue le
produit des droits non éteints, tel que celui de Morlane, celui de
Bouade, dans la Paroisse des Palais, celui enfin de la Boucherie.
Cette marche si simple & si utile aux contribuables n'a pas été du goût
des administrateurs d'Auvilla, & par une suite de cet arrangement
dont ils font si souvent l'éloge, ils négligent la levée des droits ré-
servés, ou en emploient le produit en embellissemens, réparations
ou autres choses dont les habitans d'Auvilla profitent seuls, en sorte
que l'Albergue de 1200 livres est levée en entier sur les contri-
buables.

L'Adversaire a été hors d'état de justifier les vices de cette admi-
nistration arbitraire; mais il croit sortir d'embarras en disant que
cette discussion est étrangère au Procès & que c'est l'affaire des Ex-
posans & des autres Tenanciers de veiller de près à l'emploi des
biens Patrimoniaux de la Communauté.

Quoiqu'en dise l'Adversaire ce n'est pas une chose si étrangère
au Procès de faire voir que la Jurade d'Auvilla est dans l'usage vrai-
ment économique de se procurer des soulagemens en surchargeant
les habitans des autres Paroisses & en exigeant d'eux plus qu'ils ne
doivent & même ce qu'ils ne doivent pas. La conduite qu'ils tien-
nent dans l'imposition de l'Albergue prouve que dans tous les temps
ils ont moins songé qu'ils ne disent à l'intérêt général, & que dans
le fait ils ne se sont occupés que de leur intérêt particulier. Voilà la
source de l'extension abusive qu'ils ont donnée à l'Arrêt du Conseil
& au Bail d'inféodation.

La Cour interprétera les Titres d'une manière plus conforme au
bien des particuliers, qui peut seul opérer le bien général. Tout con-
court à faire démettre l'Adversaire de son Appel & à prononcer le
relax des Exposans. On a prouvé que les rentes foncières qu'on
leur demande ont été éteintes par l'inféodation; on a prouvé encore
que le paiement de ces rentes cumulativement avec l'Albergue seroit
une surcharge intolérable. L'évidence de ces deux propositions rend
inutile la discussion de toutes les autres.

Perliste.

DESCAZAUX, Procureur.

Monsieur DE PEREZ, Rapporteur.